Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 5.2.1998 et de la publication le 3.2.1998
Le Maire.

YERRES

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 1998**

**DELIBERATION N° 98/1/306**

**OBJET : DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES :**
**a/ Commission du Développement Economique et de l'Emploi**
**b/ Commission Démocratie Locale**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-4 et L 2121-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 1995 relative à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des diverses commissions municipales,

CONSIDERANT que par courrier du 13 janvier 1998, Mme Bathilde BARDEAU, Maire-Adjoint chargé du cadre de vie, de l'environnement et de la propreté de la ville a présenté sa démission au sein de la Commission du Développement Economique et de l'Emploi,

CONSIDERANT que par courrier du 18 novembre 1997, Melle Pascale TOUTAIN a présenté sa démission de son mandat de Conseiller Municipal,

CONSIDERANT que la composition des commissions municipales doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale,

PROCEDE, à bulletin secret à l'élection de :

- Mme Josette GABEREAU, en qualité de membre de la Commission du Développement Economique et de l'Emploi,
-Mme Bathilde BARDEAU, en qualité de membre de la Commission Démocratie Locale.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

REÇU LE
- 5 FEV. 1998
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE